

Instrument dérivé - Emission

Société Générale (FR)

Autocall
Global
Infrastructure

Introduction

- Instrument dérivé d'une durée de 10 ans maximum.
- Performance liée à celle de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR (Price Return)⁽¹⁾. Comme il s'agit d'un indice 'Price Return' et par opposition à un indice 'Total Return', sa performance sera uniquement influencée par les variations de cours des actions et non par les dividendes versés sur la base de ces actions. Ceux-ci ne sont pas réinvestis dans l'indice. Il convient en outre de noter que les investisseurs ne bénéficient pas des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 4, 6 ou 8 dès que la performance depuis l'origine à l'une des dates d'observations correspondantes⁽²⁾ atteint la barrière de remboursement anticipé correspondant, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale. La probabilité de remboursement anticipé est faible.
- A l'échéance, vous avez droit (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :
 - si la performance moyenne finale* de l'indice est positive ou nulle par rapport à son Niveau Initial**,

au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais⁽³⁾ et taxes) ET à une plus-value brute⁽⁴⁾ unique équivalente à la performance moyenne finale* de l'indice.

- si la performance moyenne finale* de l'indice est négative par rapport à son Niveau Initial** : au remboursement de votre capital initial (hors frais⁽³⁾ et taxes) diminué de la performance moyenne finale* de l'indice, dans la limite de -5%. Le montant minimum de remboursement est donc de 95% du capital initial (hors frais⁽³⁾ et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de minimum 95% de votre capital initial et à une éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale (hors frais⁽³⁾ et taxes).
- Emetteur : Société Générale [Moody's : A1 (perspective stable), S&P : A (perspective négative)]⁽⁵⁾
- L'investisseur doit être conscient qu'il transfère de l'argent à l'Emetteur et que cet argent transféré n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères de durabilité.

*Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les trois dernières années (37 observations). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance. Consultez les Principales caractéristiques financières en page 6 pour plus d'informations sur ces données.

**Niveau Initial : cours de clôture de l'indice au 04/11/2020.

Public-cible

Ce produit complexe est réservé aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (0404.140.107).

Cet instrument dérivé est destiné à des clients/personnes possédant suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit, recherchant un produit de croissance avec un droit au remboursement partiel de 95% du capital et ayant un horizon d'investissement au moins égal à 10 ans. Il est destiné à des investisseurs capables de supporter la perte totale de leur investissement initial ainsi que le rendement potentiel en cas de défaut de l'Emetteur, comprenant que le droit au remboursement de 95% du capital n'est valable qu'à la maturité du produit et qu'ils pourraient recevoir moins que 95% du capital si le produit était revendu avant sa maturité.

Objectif d'investissement

Cette note d'horizon 10 ans s'adresse aux investisseurs soucieux de préserver une partie de leur capital et de profiter d'un potentiel rendement en cours de vie ou à l'échéance selon la performance de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR (Price Return)⁽¹⁾.

Nature de l'investissement

Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure est un instrument dérivé émis par Société Générale.

En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- vous rembourser à l'échéance au minimum 95% du capital initial (hors frais⁽³⁾ et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute⁽⁴⁾ unique en cas de remboursement anticipé automatique (en année 4, 6 ou 8) ou à l'échéance des 10 ans.

⁽¹⁾ Voir description en pages 2 et 3.

⁽²⁾ Voir description du mécanisme du produit en page 4.

⁽³⁾ Frais d'entrée de 2% en sus du prix d'émission.

⁽⁴⁾ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽⁵⁾ Ratings au 04/09/2020. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. La perspective est positive selon <https://www.societegenerale.com/en/measuring-our-performance/investors/debt-investors/ratings>.

Description de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 EUR Price Return

Un processus de sélection systématique de 30 actions identifiées par Stoxx pour leurs performances et appartenant au secteur de l'infrastructure.

L'indice est calculé de manière systématique et publié par Stoxx.

Univers d'investissement

L'univers d'investissement est composé de 3 indices liés à la thématique d'infrastructure : STOXX® Global Broad Infrastructure Index, STOXX® Global Extended Infrastructure 100 Index et STOXX® Global Infrastructure Suppliers 50 Index.

Filtre de liquidité

Dans un premier temps, un filtre de liquidité est appliqué. Seules les actions des entreprises avec un volume moyen traité supérieur à 3 Mio EUR par jour sur 3 mois sont retenues.

Filtre de volatilité⁽⁶⁾

Exclusion des actions les plus volatiles (pour chaque action, la volatilité historique est calculée sur 3 mois et 12 mois et la mesure la plus élevée est retenue).

Filtre de dividende

Sélection des actions affichant les rendements historiques du dividende les plus élevés sur une période de 12 mois⁽⁷⁾.

Pondération

Ces 30 actions sont ensuite pondérées en fonction de l'inverse de leur volatilité (moins l'action est volatile, plus son poids au sein de l'Indice est important). Aucune action ne peut dépasser 10% du poids total de l'Indice.

Le rendement du dividende correspond au rapport entre le montant de dividendes versés et le cours de l'action.

Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 EUR Price Return

Gestion systématique trimestrielle

Afin de s'assurer que ces critères soient respectés, la composition de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 EUR Price Return est réajustée chaque trimestre. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement trimestriel, elle sort de l'Indice.

⁽⁶⁾ La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît des mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif. Un actif moins risqué induit cependant en général un rendement plus faible.

⁽⁷⁾ Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'Indice soit lié aux dividendes qu'elles versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

Composition de l'Indice

Société	Secteur	Pays
AT&T INC.	Télécom	Etats-Unis
AUSTRALIAN PIPELINE	Energie	Australie
BEIJING ENTERPRISES HOLDINGS L	Biens et services industriels	Chine
BEIJING ENTS.WATER GROUP	Services aux collectivités	Chine
CHINA COMMUNICTN 'H'	Construction et Matériaux	Chine
CHINA EVERBRIGHT INTL.	Biens et services industriels	Chine
CHINA MERCHANTS PORT HOLDINGS	Biens et services industriels	Chine
CHINA MOBILE LTD.	Télécom	Chine
CHUNGHWA TELECOM CO LTD	Télécom	Taiwan
CLP Holdings Ltd.	Services aux collectivités	Hong Kong
CORESITE REALTY	Immobilier	Etats-Unis
COSCO SHIPPING PORTS	Biens et services industriels	Chine
CRRC H	Biens et services industriels	Chine
DEUTSCHE TELEKOM	Télécom	Allemagne
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne

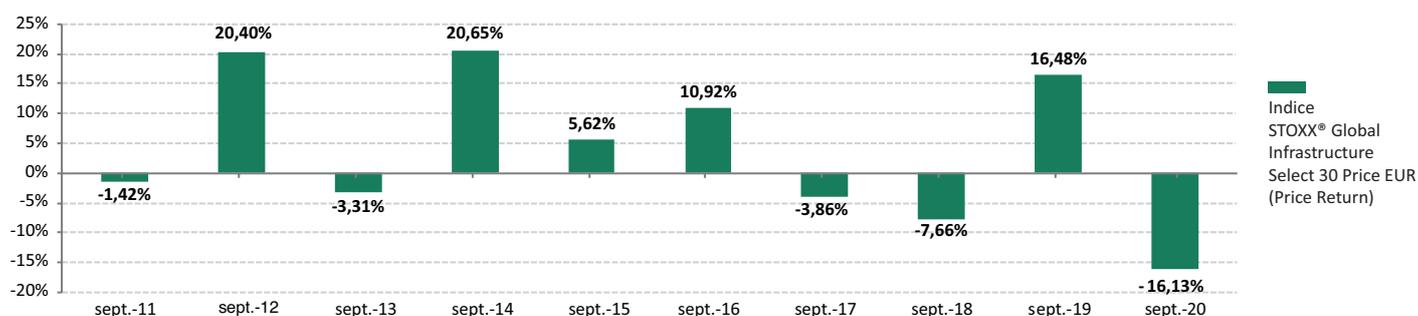
Société	Secteur	Pays
ENAGAS	Energie	Espagne
IBERDROLA	Services aux collectivités	Espagne
JIANGSU EXPRESSWAY H	Biens et services industriels	Chine
KANSAI ELECTRIC POWER CO. INC.	Services aux collectivités	Japon
NATIONAL GRID	Services aux collectivités	Grande-Bretagne
Nippon Telegraph & Telephone C	Télécom	Japon
NTT DOCOMO INC.	Télécom	Japon
OESTERREICHISCHE POST	Biens et services industriels	Autriche
POWER ASSETS HOLDINGS LTD	Services aux collectivités	Hong Kong
SEVERN TRENT	Services aux collectivités	Grande-Bretagne
SWISSCOM	Télécom	Suisse
TRANSNEFT PFD	Energie	Russie
UNITED UTILITIES GRP	Services aux collectivités	Grande-Bretagne
Verizon Communications Inc.	Télécom	Etats-Unis
VODAFONE GRP	Télécom	Grande-Bretagne

Sources : Stoxx au 04/09/2020. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Evolution historique de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 EUR (Price Return)

L'Indice a été lancé le 31 janvier 2016. Toutes les données précédant le 31 janvier 2016 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données historiques ne constituent en aucune manière une garantie pour les performances futures.

Performances annuelles de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 EUR Price Return (calculées le 3 septembre de chaque année entre le 3 septembre 2010 et le 3 septembre 2020).



Au 3 septembre 2020, le cours de clôture de l'Indice était de 196,10 points.

Les investisseurs peuvent consulter le site de Stoxx à l'adresse suivante pour consulter l'évolution et la composition de l'Indice :

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXIFSE>

Source : Bloomberg au 03/09/2020.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Description du mécanisme

D'une durée de 10 ans maximum, Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR, un indice composé de 30 entreprises mondiales d'un univers d'investissement composé de 3 indices liés à la thématique d'infrastructure (STOXX® Global Broad Infrastructure Index, STOXX® Global Extended Infrastructure 100 Index et STOXX® Global Infrastructure Suppliers 50 Index ayant une faible volatilité historique et un niveau historique de dividendes élevés comparativement aux autres actions composant l'univers d'investissement (voir pages 2 et 3)).

Mécanisme de remboursement anticipé automatique à l'issue des années 4, 6 ou 8

À l'issue des années 4, 6 ou 8, on observe la performance de l'indice depuis l'origine à la date d'observation correspondante. Si la performance depuis l'origine à la date d'observation correspondante est supérieure ou égale au seuil de remboursement anticipé correspondant (défini ci-dessous), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé (la probabilité de remboursement anticipé est faible). Vous aurez alors droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais⁽⁸⁾ et taxes) ;
- une plus-value⁽⁹⁾ définie ci-dessous.

Date d'observation*	Date de remboursement anticipé	Seuil de remboursement anticipé automatique	Plus-value ⁽⁹⁾
Année 4 : 04/11/2024	11/11/2024	+6%	14%
Année 6 : 04/11/2026	11/11/2026	+9%	19%
Année 8 : 06/11/2028	13/11/2028	+15%	25%

*A noter que l'observation se fait à la clôture du marché.

Exemple illustratif du mécanisme d'autocall



À l'issue de la 4^e année (le 04/11/2024), le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé car l'indice a enregistré une performance supérieure à +6% au 04/11/2024.

Le produit se termine et l'investisseur reçoit alors (le 11/11/2024) : 100% du capital investi (hors frais⁽⁸⁾ et taxes) + une plus-value⁽⁹⁾ de 14%, soit 114% du capital investi (hors frais⁽⁸⁾ et taxes).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé au préalable, Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- Si la performance moyenne finale⁽¹⁰⁾ de l'indice est négative ou nulle, un remboursement du capital initial (hors frais⁽⁸⁾ et taxes) diminué de la performance moyenne finale⁽¹⁰⁾ de l'indice, dans la limite de -5%. Le montant minimum de remboursement est donc de 95% du capital initial (hors frais⁽⁸⁾ et taxes) ;
- Si la performance moyenne finale⁽¹⁰⁾ de l'indice est positive, un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais⁽⁸⁾ et taxes) et une plus-value brute⁽⁹⁾ unique correspondant à la performance moyenne finale de l'indice.

Performance moyenne finale ⁽¹⁰⁾	Remboursement à l'échéance**
-20%	100% de votre capital initial (hors frais ⁽⁸⁾ et taxes) diminué de 5%. Dans ce cas, l'investisseur reçoit 95% du capital investi (hors frais ⁽⁸⁾ et taxes)
-2%	100% de votre capital initial (hors frais ⁽⁸⁾ et taxes) diminué de 2%. Dans ce cas, l'investisseur reçoit 98% du capital investi (hors frais ⁽⁸⁾ et taxes)
+20%	100% de votre capital initial (hors frais ⁽⁸⁾ et taxes) + une plus-value ⁽⁹⁾ brute égale à 20%

**Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de Société Générale.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur illustrative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale. Les données sont présentées hors fiscalité applicable.

Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : <https://kid.sgmarkets.com/kid-id/KID-AST-aBDGmm3z4/fre>).

Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (Société Générale) et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement(UE) N°1286/2014).

Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts à 1 an, 5 ans et 10 ans en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

⁽⁸⁾ Frais d'entrée de 2% en sus du prix d'émission.

⁽⁹⁾ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽¹⁰⁾ Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les trois dernières années (37 observations).

Principaux risques de Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure

Information complémentaire de droit belge : l'Emetteur s'engage à respecter les dispositions du Code de droit économique, en particulier celles relatives aux clauses abusives.

Documentation juridique

Les « Notes » Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 10/09/2020 (les « Final Terms »), disponibles sur http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2176114663) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 05/06/2020 (complété par les suppléments du 17/07/2020, du 20/08/2020 et par tous ses éventuels suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 05/06/2020 comme étant conforme au Règlement (EU) 2017/1129. Tous les documents ainsi que le KID (disponible également sur <http://kid.smarkets.com/isin/XS2176114663/fre>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés ainsi que le Prospectus et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur prospectus.socgen.com. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables à compter de cette publication sur le site de Nagelmackers ou après la publication dans la presse pour revoir son ordre de souscription. Le prospectus est directement disponible via le lien suivant : https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme_05.06.2020.

L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P et A1 selon Moody's)⁽¹¹⁾. Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un défaut de paiement, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix de marché de Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et de la plus-value potentielle et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier, ou un report de la maturité de ces créances.

Risque de perte en capital et de rendement

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. A l'échéance, si la performance moyenne finale de l'Indice est inférieure à 0%, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse de l'Indice, avec toutefois un remboursement minimum de 95% du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution des indices, devises et fonds sous-jacents, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Société Générale. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de minimum 95% du capital initial (hors frais⁽¹⁾ et taxes) ne vaut qu'à l'échéance ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique (la probabilité de remboursement anticipé est faible) sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

Risque de liquidité

Ce produit n'est coté sur aucune Bourse. Sauf circonstances exceptionnelles, Société Générale a l'intention d'assurer la liquidité des titres à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché qui pourraient mener à un prix inférieur à la valeur nominale (soit 1 000 EUR par coupure) (hors frais de courtage et fiscalité – voir fiche technique en page 6/7 pour plus d'informations). Dans des conditions normales de marché et de financement, la différence entre le prix acheteur et le prix vendeur sera de 1,00% environ. Des frais de courtage éventuels (maximum 2%) seront appliqués sur le prix établi. En cas de circonstances exceptionnelles, Société Générale se réserve le droit de ne plus racheter les titres aux porteurs, ce qui rendrait la revente de ceux-ci temporairement impossible. Les investisseurs doivent par conséquent être prêts à détenir ces titres jusqu'à l'échéance. La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de l'instrument dérivé sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié au sous-jacent

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais pour la résiliation anticipée du produit. De plus, le détenteur aura droit au remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au minima 90% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Prospectus (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus (pages 16, 19, 204-210, 435-437, 440-443, 454-456).

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des notes. Dans le pire des cas, le montant remboursé pourra être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus (page 239).

⁽¹¹⁾ Ratings au 04/09/2020. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Principales caractéristiques financières

Nom	Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure
Code ISIN	XS2176114663
Prix d'émission	100%
Frais supportés par l'investisseur	<p>Frais inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moment de la rédaction de cette brochure, les coûts facturés par l'Emetteur (incluant coûts de structuration) seront de maximum 1%. A titre indicatif, ce montant est de 1% du montant de l'émission sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription. Les « coûts d'entrée » mentionnés dans le KID incluent les coûts facturés par l'Emetteur. - Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur (cf. « Autres coûts récurrents » dans le KID), inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Société Générale versera à Nagelmackers des commissions d'un montant annuel de 0,31% maximum du montant de l'émission (l'investisseur supportera ces coûts annuels de 0,31% maximum, ce qui correspond à un montant maximum de 3,10% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité) au titre de la distribution des notes structurées. <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : 2% en sus du prix d'émission - Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> - Taxe sur les Opérations de Bourse de 0,35% (maximum 1 600 EUR) - La différence entre le prix acheteur et le prix vendeur sera de 1,00% environ • A l'échéance : 0%
Revente avant l'échéance	<p>Ce produit n'est coté sur aucune Bourse. Sauf circonstances exceptionnelles, Société Générale a l'intention d'assurer la liquidité des titres à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché qui pourraient mener à un prix inférieur à la valeur nominale (soit 1 000 EUR par coupure) (hors frais de courtage et fiscalité – voir fiche technique en page 6/7 pour plus d'informations). Dans des conditions normales de marché et de financement, la différence entre le prix acheteur et le prix vendeur sera de 1,00% environ. Des frais de courtage éventuels (maximum 2%) seront appliqués sur le prix établi. En cas de circonstances exceptionnelles, Société Générale se réserve le droit de ne plus racheter les titres aux porteurs, ce qui rendrait la revente de ceux-ci temporairement impossible. Les investisseurs doivent par conséquent être prêts à détenir ces titres jusqu'à l'échéance. La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de l'instrument dérivé sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Emetteur	Société Générale
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Instrument dérivé de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 14 septembre 2020 au 30 octobre 2020
Date d'observation initiale	4 novembre 2020
Date d'émission	4 novembre 2020
Date d'échéance	4 novembre 2030
Périodes d'observation du mécanisme de remboursement anticipé	Année 4 : 4 novembre 2024 Année 6 : 4 novembre 2026 Année 8 : 6 novembre 2028
Dates de constatations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne finale	28/10/2027 ; 29/11/2027 ; 28/12/2027 ; 28/01/2028 ; 28/02/2028 ; 28/03/2028 ; 28/04/2028 ; 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029 ; 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030 ; 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030

Sous-jacents	Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR – Ticker Bloomberg : SXIFSEE Index - Code ISIN : CH0354103522
Profil d'investisseur	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience suffisante, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont notamment prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un horizon d'investissement en ligne avec la période de détention recommandée du produit, de 10 ans, mentionnée dans le « Document d'Informations Clés ».</p> <p>Cet investissement est considéré comme un produit défensif (dans l'approche 'Personal Investment Assistant'), le capital investi étant garanti à 95% si l'investisseur conserve son investissement jusqu'à l'échéance du produit.</p> <p>L'investisseur peut perdre une partie de son capital initial. Le portefeuille, mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez le site : https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement_PIA_FR.pdf</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (04/09/2020) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. • Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,35% sur le marché secondaire (maximum 1 600 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les « Notes » Société Générale (FR) Autocall Global Infrastructure émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 10/09/2020 (les « Final Terms »), disponibles sur http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2176114663) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 05/06/2020 (complété par les suppléments du 17/07/2020, du 20/08/2020 et par tous ses éventuels suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 05/06/2020 comme étant conforme au Règlement (EU) 2017/1129. Tous les documents ainsi que le KID (disponible également sur http://kid.smarkets.com/isin/XS2176114663/fre) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés ainsi que le Prospectus et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur prospectus.socgen.com. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables à compter de cette publication sur le site de Nagelmackers ou après la publication dans la presse pour revoir son ordre de souscription.</p> <p>Le prospectus est directement disponible via le lien suivant : https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme_05.06.2020.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfm.be).</p>

Avis important

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Prospectus.

Disponibilité du document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse kid.sgmarkets.com. Nagelmackers est dans l'obligation de fournir ce document à l'investisseur avant toute transaction.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte un droit au remboursement partiel du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire avec une fourchette bid/mid de 0,5% sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture visant à prémunir notamment contre le risque de change ou le risque de taux. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Société Générale (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels).

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont

utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Cela n'a aucune incidence sur l'obligation de l'émetteur à remplir ses obligations envers les investisseurs/consommateurs, dont il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

